

EDITORIAL

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Il y a plusieurs approches pour aborder l'étude des problèmes d'environnement ; trois me paraissent essentielles :

- la première est celle des scientifiques spécialistes des sciences de la terre ou biologistes, qui étudient le milieu naturel.
- la deuxième est celle des hygiénistes dont les préoccupations sont d'ordre sanitaire.
- la troisième est celle des économistes, et ce n'est pas la moins importante lorsqu'une action de quelque ampleur doit être envisagée.

Ces trois approches se sont souvent ignorées parce que les hommes qui les expriment sont de formations différentes et oeuvrent dans des structures différentes.

Des efforts ont été faits pour les rapprocher mais beaucoup reste à faire en ce sens.

La période actuelle étant propice aux réflexions sur les changements de structure au niveau de notre organisation administrative, il me semble bon, que ceux qui se sentent impliqués dans la lutte contre les pollutions, fassent bien savoir qu'il n'y aura efficacité en ce domaine que si les actions menées sont des actions intégrant tous les aspects des problèmes. Cela suppose une unité de conception, une unité de décision au plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau ministériel.

Le Ministère de l'Environnement doit avoir les moyens de cette politique. Personne ne conteste aujourd'hui l'utilité de son action depuis sa création. La mise en place des Agences du Bassin, l'adaptation et le développement des services des installations classées sous son égide sont des mesures positives mais prises en priorité dans l'optique de protéger et de restaurer la qualité du milieu naturel. Et des résultats ont été obtenus.

Aujourd'hui - et à juste titre compte tenu du travail antérieurement accompli - les réflexions se déplacent au niveau des relations environnement et santé. Mais il se pose la définition de la qualification des hommes et des femmes chargés de concevoir et d'appliquer les mesures nécessaires pour franchir cette nouvelle étape de la politique d'environnement.

Curieusement l'on constate que les membres des professions de santé, médecins et pharmaciens, n'ont qu'une place bien limitée dans ces responsabilités.

Le Ministère de la Santé a formé pour animer les services d'hygiène du milieu, le corps des ingénieurs sanitaires auquel il faut rendre hommage pour le dévouement, l'initiative et l'efficacité dont il fait preuve ; mais les ingénieurs sanitaires ne peuvent suppléer totalement la compétence du médecin ou du pharmacien, leur compétence, indispensable bien sûr, est autre.

Le Ministère de l'Environnement a aujourd'hui bien peu de membres du corps de santé dans ses rangs ; or, nous le disions plus haut, c'est lui qui a pour vocation de coordonner la politique d'ensemble. Il y a là une lacune qu'il faut combler.

Je terminerai en souhaitant simplement :

- que d'abord médecins et pharmaciens marquent avec netteté leur intérêt pour l'Hygiène publique.

- qu'ensuite les pouvoirs publics sachent faire appel à eux pour développer la politique de prévention indissociable de la politique de l'environnement dans la sauvegarde de la santé.

- qu'enfin le Ministère de l'Environnement assure la maîtrise générale des actions nécessaires en élargissant, en coordination bien sûr avec le Ministère de la Santé, son autorité sur les ingénieurs sanitaires tout comme il assure la tutelle des ingénieurs responsables du contrôle des installations classées qui ont su malgré ce toujours maintenir leurs liens privilégiés avec le Ministère de l'Industrie.

Jean BONTOUX